



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Règlement des Enseignements, des Etudes et des Examens (R3E) spécifique du Master mention Biologie santé parcours Neuroprothèses sensorielles et motrices

Composante : Pharmacie – Année 2024/2025

Vu le Règlement des Enseignements, des Etudes et des Examens (R3E) de l'Université de Montpellier (voté en CVU en date du 5 mars 2024).

Règles spécifiques concernant les sessions

En cas d'échec à l'évaluation initiale (semestre S1 et semestre S2 inférieur à 10/20), les étudiants devront repasser des épreuves (écrite ou orales) obligatoires et ce uniquement dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

La meilleure des 2 notes obtenues aux deux sessions sera retenue.

Type, gestion et calcul des absences

La présence aux cours magistraux est fortement recommandée. La présence aux travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

Une absence justifiée à un contrôle continu entraîne une neutralisation du contrôle si le nombre d'évaluations est suffisant (min 2 en CC et min 3 en CCI).

Calcul des résultats

1^{ère} année du Master :

Le semestre S1 est validé si la moyenne générale des notes obtenues aux unités d'enseignement (6 UE) est supérieure ou égale à 10/20.

Le semestre S2 est validé si la moyenne générale des notes obtenues aux unités d'enseignement (3 UE) est supérieure ou égale à 10/20

Le stage est validé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20

Les semestres S1 et S2, et le stage ne se compensent pas entre eux.

2^{ème} année du Master :

Le semestre S3 est validé si la moyenne générale des notes obtenues aux unités d'enseignement (6 UE) est supérieure ou égale à 10/20.

Le semestre S4 est validé si la moyenne générale des notes obtenues aux unités d'enseignement (1 UE) est supérieure ou égale à 10/20

Le stage est validé si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20

Les semestres S3 et S4 ne se compensent pas entre eux.

Validation de l'année et progression

1^{ère} année du master :

La réalisation du stage de 2 mois (8 semaines) est obligatoire sur la période d'avril à juin. Elle conditionne la possibilité de soutenir le stage et donc de valider le S2.

Sont déclarés admis au M1, les étudiants ayant validé le semestre S1, le semestre S2 et le stage.

2^{ème} année du Master :

La réalisation du stage de 24 semaines est obligatoire entre le 01 février à 31 août inclus. Elle conditionne l'obtention du diplôme. Le stage doit faire l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

Sont déclarés admis au M2, les étudiants ayant validé le semestre S3, le semestre S4 et le stage.

Autre

1^{ère} année du Master :

Les étudiants en Médecine qui ont validé 40 ECTS en fin de troisième année doivent accumuler 20 ECTS de plus pour atteindre les 60 ECTS nécessaires à la validation du M1. Pour ce faire, ils devront valider 2 UE (10 ECTS) et un stage d'initiation à la recherche de 160 h (un mois à temps plein, soit 10 ECTS). Il est fortement recommandé de choisir les UE du M1 Neuroprothèses sensorielles et motrices : Initiation au traitement des signaux biologiques (semestre S1) et Sensorialité (semestre S2).

2^{ème} année du Master :

Ne peuvent s'inscrire en M2 que i) les étudiants titulaires du M1 «Neuroprothèses sensorielles et motrices » et ii) les médecins diplômés avec accord du directeur des enseignements du Master. Pour les étudiants en médecine, se référer aux conditions de validation du M1.

Stage professionnel

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

1^{ère} année du master :

Ce stage d'une durée de 8 semaines s'effectue à temps plein de manière continue en France ou à l'étranger.

L'examen de validation du stage comprend la notation :

- d'une grille d'appréciations complétée par le maître de stage,
- d'un rapport de stage présentant les méthodes et les résultats expérimentaux obtenus par l'étudiant au cours de son stage. Ce document doit être présenté comme un article scientifique.
- d'une soutenance orale où l'étudiant présente et discute les résultats obtenus pendant son stage. A l'issue de la présentation, l'étudiant répond aux questions des membres du jury

2^{ème} année du Master :

Ce stage d'une durée de 24 semaines s'effectue à temps plein de manière continue en France ou à l'étranger.

L'examen de validation du stage comprend la notation :

- d'une grille d'appréciations complétée par le maître de stage,
- d'un rapport de stage présentant les méthodes et les résultats expérimentaux obtenus par l'étudiant au cours de son stage. Ce document doit être présenté comme un article scientifique.
- d'une soutenance orale où l'étudiant présente et discute les résultats obtenus pendant son stage. A l'issue de la présentation, l'étudiant répond aux questions des membres du jury.